Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260127-D009_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Améthyste – Accord tarif préférentiel pour les collégiens à titre exceptionnel

Date de convocation :

06/01/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

08

Nombre de votants :

08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2026

N°D009/2026

Le 27 janvier deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

M. GOURVEZ Jean Yves, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, M. LE MEROUR Joseph, M. LE MOIGNE Yves, M. PRIGENT Pascal

Membre absents et excusés :

M. BERTHELOT Patrick, M. LE PAPE Henri

Le tarif habituellement applicable aux collégiens est de 6 € / élève.

Les collèges du territoire sollicitent un tarif préférentiel pour certains spectacles en raison de la baisse de la dotation « Pass culture ».

Sur avis favorable de la commission Culture, le Président propose d'appliquer, à titre exceptionnel, un tarif de 1,50 € / élève pour les spectacles proposés en janvier 2026 (« Le Ciné-concert » et « La pointe du Compas »).

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décident d'accorder le tarif préférentiel de 1,50 € / élève pour les spectacles proposés en janvier 2026 destinés aux collégiens (« Le Ciné-concert » et « La pointe du Compas »).

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Communauté de Communes ★ Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime ★